



Digne-les-Bains, le 21 février 2020

Élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020

Point des candidatures déposées au 20 février 2020

La période de dépôt des candidatures pour les élections municipales et communautaires est ouverte depuis le 10 février. Elle s'achèvera le 27 février à 18h00.

Au soir du 20 février 2020 :

- 1 176 candidatures ont été déposées dans 99 communes sur les 162 communes de moins de 1 000 habitants du département ;
- 45 listes ont été déposées dans 29 communes sur les 36 communes de plus de 1 000 habitants du département.

Obligation de candidature dans l'ensemble des communes

Tous les candidats ou listes de candidats souhaitant se présenter aux élections municipales doivent impérativement déposer leur déclaration de candidature, quel que soit le nombre d'habitants de la commune.

Modalités de dépôt des candidatures

Les candidats sont invités à prendre rendez-vous, dans les meilleurs délais, pour déposer leur candidature à l'adresse suivante : <http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/Actualites/Elections-municipales-depot-des-candidatures-Prenez-rendez-vous-en-ligne> sans attendre les derniers jours de dépôt afin de pouvoir éventuellement compléter leur dossier en cas de besoin.

Les candidatures doivent être déposées, **avant le jeudi 27 février à 18 heures**, en préfecture à Digne-les-Bains pour les communes de l'arrondissement chef-lieu et dans les sous-préfectures respectives pour les communes des arrondissements de Barcelonnette, Castellane et Forcalquier.

Un guide destiné aux candidats est disponible sur le site internet des services de l'Etat dans les Alpes-de-Haute-Provence, www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr (actualités > guides du candidat) qui détaille les démarches à accomplir.

Contact presse : 04 92 36 72 10

Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence